

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 MARS 2017**

L'an deux mil dix sept et le 02 mars à 20h30 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLE Sylvie –Mme LAURENSOU Martine – M. PRADAYROL Patrick – M. DESPEYROUX Rémy - M. GUGLIELMETTI Michel M. DAVID Eric – Mme CROS Corinne - M. DELPON Cyril – Mme RANNOU Sylvie.

Absents excusés : – Mme DELSAHUT Marie-France – Mme ELMA Séverine - Mme FLORET Virginie.

Date de la convocation : le 23 février 2017 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 10 janvier 2017

Le conseil municipal approuve le procès-verbal.

Objet : Projet de signalisation

Le premier devis effectué a apporté quelques remarques. M. GUGLIELMETTI a effectué le tour de la commune et a pris des photos des panneaux actuellement installés. De très nombreuses modifications sont proposées suite au tour de la commune afin d'améliorer les indications. La commune va demander un nouveau devis qui devrait avoir une baisse très significative. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions. Maintenant, il faut éclaircir certains points, les panneaux dans des directions différentes sur le même panneau. La pose sera effectuée par la commune. Le conseil approuve les propositions.

Objet : Adhésion au SDAIL (Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénieries)

Organisme du conseil départemental, il est au service des communes pour les accompagner dans leurs projets. La cotisation est d'un euro par habitant pour les communes de moins de 1000 habitants. La cotisation annuelle donne droit à 4 journées d'intervention sur la commune. Si cela dépasse ce délai, une convention sera passée entre le SDAIL et la commune. Deux projets sont en prévision et pourraient être accompagnés par le SDAIL, le chemin de Vialoze, puis les parkings de l'Hôpital Beaulieu et celui à côté du foyer rural le long du chemin vers l'atelier. Le conseil municipal approuve l'adhésion au SDAIL.

Objet : Etat des effectifs (PPCR)

Cela concerne les primes des employés de la commune.

Objet : Préparation du budget

En fonctionnement, les dépenses 2016 enlevés aux recettes de 2015 et 2016 font un excédent d'un peu plus de 200 000 euros. En investissement, un excédent d'environ 20 000 euros permet avec l'excédent de fonctionnement de régler les dernières factures de l'opération cœur de village.

Objet : Questions diverses

L'état a voté une loi en fin d'année afin d'imposer un PLUI partout avant 2022. Les communes en pleine révision ou en réalisation de PLU auront beaucoup plus de frais.

Le livre communal devrait être distribué avant la fin mars.

MAISOLIA, l'entreprise qui a réalisé l'atelier municipal, devait finir certains travaux mais elle a déposé le bilan et la mairie, suite à son courrier de relance, a reçu une fin de non-recevoir.

Le PNRCQ a envoyé un courrier rappelant l'interdiction de tout produit phyto sanitaire par les collectivités, et soucieux de veiller aux bonnes ressources en eau. Une subvention à hauteur de 90% pour aider des solutions alternatives aux différents terrains. Le conseil municipal accepte l'adhésion à cette opération.

Lors de la réunion du Parc du lundi 27 février, les communes ont été informées d'une augmentation par habitant de 3,87 euros au lieu de 3,84 euros auparavant.

Il n'y aura plus d'accompagnatrice dans les transports scolaires à partir de septembre 2017.

Il y aura une réunion concernant le correspondant tempête, pour Issendolus, c'est M. DUBARRY qui est désigné.

Les subventions demandées pour certaines associations sportives ne sont pas acceptés par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23H00

Le Maire

Patrick DELLAC

